

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 juillet 2023 à 19h30

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 10 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 juin 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en Mairie de Nonville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BELLIOU, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur BELLIOU Jean-Claude (Maire), Messieurs LORILLON Didier et STIER Loïc, et Madame DAMLOUP Isabelle (Adjoints), et Messieurs BERNARDINI Gilles, GAYAT Thierry, PLOUVIER Marc et Mesdames MAUPIED Emilie et MORETTI Maria

**Arrivée de M. JEAN Jordan à 19h35**

**Arrivée de Mme DEQUEANT Ophélie à 19h37**

Absents excusés et représentés : Madame PLISSON Sylvie pouvoir à Monsieur BELLIOU Jean-Claude et Monsieur DEFAUX Jean-Luc pouvoir à Monsieur BERNARDINI Gilles.

Absente : Madame BACHELET Céline

**Secrétaire de Séance** : Madame DAMLOUP Isabelle

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h32.

Le procès-verbal de séance du 09 juin 2023 est approuvé et signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres présents que les points n°2 et n° 3 soient traités avant le point n°1 : tous les membres présents et représentés acceptent la modification de l'ordre des points du jour

**Arrivée de M. JEAN Jordan**

### **VALIDATION DES DEVIS POUR 2 POSTES INFORMATIQUES (n°41/2023).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc STIER, adjoint en charge des finances, au sein de la Commune qui présente les différents devis reçus pour l'achat de nouveaux ordinateurs pour les 2 secrétaires de mairie.

Tous les membres du Conseil Municipal décident d'allouer une enveloppe maximum fixée à 3000 € HT pour le changement des deux postes informatiques de la Mairie.

**Après délibération, le Conseil Municipal à L'unanimité des membres présents et représentés (soit 12 voix pour, Madame DEQUEANT Ophélie n'étant pas arrivée n'a pas pris part au vote de cette délibération) valide l'achat de 2 postes informatiques dans la limite de 3 000 € HT et autorise M. le Maire à signer le bon de commande et tout document s'y afférant ;**

**Arrivée de Mme DEQUEANT Ophélie**

### **VALIDATION DES DEVIS POUR 1 IMPRIMANTE ET 1 PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS (n°42/2023).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc STIER, qui présente les différents devis reçus pour l'achat d'une imprimante et d'un photocopieur multifonctions.

Tous les membres du Conseil Municipal décident d'allouer une enveloppe maximum fixée à 7 000 € TTC pour le remplacement des deux photocopieurs de la Mairie.

**Après délibération, le Conseil Municipal à L'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix pour) valide l'achat d'une imprimante et d'un photocopieur multifonctions dans la limite de 7 000 € TTC et autorise M. le Maire à signer le bon de commande et tout document s'y afférant ;**

## **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET BRIDGE ENERGIES PRESENTE DANS L'ENQUETE PUBLIQUE EN COURS (n°43/2023).**

Tous les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail le 04 juillet dernier, le compte rendu de la réunion commission environnement qui s'est tenue en Mairie le 29 juin et le 06 juillet 2023 par mail, le courriel de la Société Bridge Energies.

Monsieur le Maire refait la lecture de ces documents à tous les membres du Conseil Municipal présents.

Concernant le rapport de la DRIEAT, il précise qu'une observation n'est pas encore levée.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée, qu'il a reçu, ce jour, une pétition comportant 180 signatures de Nonvilloises et Nonvillois contre le projet présenté par la société Bridge-Energies, ce qui représente environ 100 logements.

Il présente également les photos de la rue de la Vallée prises par un administré le 05 juillet dernier, avec les dégradations de la chaussée. Il précise, par ailleurs, que cet administré n'est pas signataire de la pétition.

**Après délibération, le Conseil Municipal à L'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix contre) s'oppose au Projet de la Société Bridge Energies présenté dans l'enquête publique en cours (arrêté préfectoral n°2023/03/DCSE/BPE/M).**

### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du Conseil Municipal :

- **Recours Urbanisme**  
Plusieurs riverains de la rue Grande ont effectué un recours amiable par lettre recommandée relatif au permis de construire n° PC 0773402200006 déposé par le Clos de Nonville concernant les nuisances potentielles liées à la proximité du parking.
- **Subvention DETR 2022 :**  
La préfecture de Seine et Marne nous a adressé un courrier le 7 juillet dernier, nous confirmant le versement du montant maximum de la subvention accordée au titre de la rénovation et l'isolation de l'école primaire et l'accessibilité des bâtiments communaux pour un montant total de 29 643 €
- **Association du GENE :**  
Le GENE nous a adressé un courrier de remerciement pour la subvention 2023 qui lui a été accordé
- **Association des Anciens Combattants du Sud 77 :**  
Cette association adresse également ses remerciements au Conseil Municipal pour la subvention 2023 qui lui a été attribuée.
- **Courrier SIRP :**  
Un courrier a été adressé au Maire de Treuzy-Levelay et de Villemer ainsi qu'à tous les élus de Nonville, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations. Aucune observation n'est effectuée.
- **Incendie au 89 route de Fontainebleau :**  
M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté de péril suite à l'incendie provoqué par la foudre dans la maison située à cette adresse.

Madame DEQUEANT Ophélie demande où en est la procédure judiciaire concernant l'impayé de la facture SAUR d'un administré. Monsieur le Maire répond que le jugement a été prononcé et que l'abonné est condamné à payer la somme due.

Madame DEQUEANT Ophélie pose la question de la l'arrivée de la fibre sur la Commune, Monsieur le Maire répond que la fibre est déployée sur notre territoire. Il reste la connexion à l'armoire principale à effectuer, que l'offre commerciale démarrera en septembre 2023 et que la mise en service sera effective pour fin 2023 début 2024.

Monsieur STIER Loïc fait un point sur les finances de la Commune : à ce jour en fonctionnement, le budget réalisé est à 47.9% du prévisionnel et à 41.8 % en recettes de fonctionnement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h03



La secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Madame DAMLOUP Isabelle